



REVUE JURIDIQUE DE LA SORBONNE
SORBONNE LAW REVIEW



n° 8
décembre 2023

DOSSIER 1 :
LE DROIT EN SPECTACLE

DOSSIER 2 :
LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
ET DE LA PRESSE

Revue Juridique de la Sorbonne – *Sorbonne Law Review*

Comité scientifique

Jean-Luc ALBERT, Professeur à Aix-Marseille Université

Mireille BACACHE, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Florence BELLIVIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Grégoire BIGOT, Professeur à l'Université de Nantes

Philippe BONFILS, Professeur à Aix-Marseille Université

David BOSCO, Professeur à Aix-Marseille Université

Mathieu CARPENTIER, Professeur à Université Toulouse 1 Capitole

Cécile CHAINAIS, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Véronique CHAMPEILS-DESPLATS, Professeur à l'Université Paris Nanterre

David CHILSTEIN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Sabine CORNELOUP, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Vincent EGEA, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Joachim ENGLISH, Professeur à l'Université de Münster

Etienne FARNOUX, Professeur à l'Université de Strasbourg

Norbert FOULQUIER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Daniel GUTMANN, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jérémy HOUSSIER, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Laurence IDOT, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas

Laurence JÉGOUZO, Maître de conférences HDR à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Emmanuel JEULAND, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Xavier LAGARDE, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pascal LOKIEC, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

André LUCAS, Professeur à l'Université de Nantes

Vincent MALASSIGNÉ, Professeur à CY Cergy Paris Université

Arnaud MARTINON, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Anne-Catherine MULLER, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Etienne PATAUT, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Adalberto PERULLI, Professeur à l'Université de Venise

Laurent PFISTER, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Catherine PRIETO, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Laurence USUNIER, Professeur à CY Cergy Paris Université

Michel VIVANT, Professeur à l'École de droit de Sciences-Po

Nicolas WAREMBOURG, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Célia ZOLYNSKI, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directrice de la publication

Christine NEAU-LEDUC, Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directrice de la revue

Anne-Marie LEROYER, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Comité de rédaction

Nicolas BARGUE, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christophe VERNIÈRES, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Équipe éditoriale

- Volet édition :

Emile FLORIN-ROUQUETTE, Responsable des éditions

Paul LENAS, Assistant d'édition

- Volet communication et diffusion :

Nicolas ARMENGAUD, Chargé de communication et de l'événementiel

Kali STOLYPINE, Chargée de communication et de l'événementiel

Revue semestrielle (2 numéros/an ; juin et décembre)

Revue gratuite, en open access

Disponible sur : <https://irjs.pantheonsorbonne.fr/revue-juridique-sorbonne>

Langues de publication : français, anglais.

crédit photo de couverture : Søren Laursen, Licence Pixabay.

IRJS éditions – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12 place du Panthéon

75005 PARIS (France)

@ : irjs-editions@univ-paris1.fr / Tel : 01 44 07 78 21

ISSN : 2739-6649

Dépôt légal : décembre 2023, mise en ligne janvier 2024.

TABLE DES MATIÈRES

DOSSIER :

LE DROIT EN SPECTACLE _____ 9

PARTIE 1.

LE DROIT COMME OBJET DE SPECTACLE _____ 11

Avant-propos _____ 13

Julie DE GUILHEM, Tannaz GHOLIZADEH et Tatiana KOZLOVSKY

1. Le Droit peut-il être un spectacle ? _____ 15

Valérie Laure BENABOU

2. La justice en procès _____ 29

Maya ROS Y BLASCO

3. Réalisme et vraisemblance du procès dans le théâtre du premier âge classique (1640-1670) _____ 53

Romain DUBOS

4. Identification et mobilisation de la rhétorique shakespearienne du pouvoir au sein de l'appareil réflexif juridique _____ 71

Abraham LE GUEN

5. Droit et Théâtre : miroirs _____ 89

Sylvin BRANIER-RENAULT

6. Les procès fictifs : usages artistiques et sociaux du procès dans la cité _____ 109

Nathalie GOEDERT

Ninon MAILLARD

7. Le spectacle de la justice dans les séries judiciaires télévisées _____ 135

Barbara VILLEZ

PARTIE 2.

LE DROIT COMME SOURCE DE SPECTACLE _____ 149

8. Le costume et le droit _____ 151

Julie MATTIUSSI

9. Transparence de la justice et spectacle _____	163
Emmanuel JEULAND et Kenneth KPONOU	
I.- L'absence des acteurs du procès civil_____	167
Kenneth KPONOU	
II.- La diffusion des audiences et la question du spectacle_____	179
Par Emmanuel JEULAND	
10. Le Tribunal international Monsanto : une tribune à l'appel de l'évolution du droit _____	193
Joris FONTAINE	
11. Entre République et religion, une approche politique des cérémonies familiales _____	205
Martin BAUX DUPUY Rébecca DEMOULE	
12. JOP 2024 : ne pas gâcher la fête ? _____	217
Florence BELLIVIER Antonin GUILLARD	
13. La loi relative aux influenceurs : spectacle(s) et réseaux sociaux _____	233
Tatiana KOZLOVSKY Robin PLIQUE	

DOSSIER :

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LA PRESSE_____**253**

La liberté d'expression et de la presse _____	255
Jonas KNETSCH	
La liberté d'expression, un droit constitutionnel _____	257
Khalil FENDRI	
La liberté d'expression de l'universitaire _____	269
Xavier DUPRÉ DE BOULOIS	
Liberté d'expression et responsabilité civile _____	281
Patrice JOURDAIN	
Les abus de la liberté d'expression et la responsabilité civile _____	291
Sami JERBI	

Liberté d'expression et cessation de l'illicite_____319
Jonas KNETSCH

**La protection de la liberté d'expression dans le domaine de l'art :
l'exemple du *street art***_____331
Marine RANOUIL

**Réflexions sur la liberté d'expression à partir de l'arrêt rendu par la
Cour de cassation tunisienne n° 6096 du 4 décembre 2014**_____339
Salma ABID-MNIF

La liberté d'expression en droit international privé_____357
Salma TRIKI

DOSSIER :
LE DROIT EN SPECTACLE

SÉMINAIRE IRJS 2023

PARTIE 1.
LE DROIT COMME OBJET
DE SPECTACLE

« *Le droit en spectacle* »

Avant-propos

**Julie DE GUILHEM, Tannaz GHOLIZADEH
et Tatiana KOZLOVSKY**

*Membres de l'équipe organisatrice du cycle de
séminaires « Le droit en spectacle »*

*Doctorantes en droit privé à l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Que ce soit au théâtre, au cinéma, ou encore dans la littérature, le droit fait l'objet de représentations qui donnent à voir le regard que portent les non-juristes sur lui. Mais le droit n'est pas seulement un objet du spectacle ; il peut en être la source. Il se met effectivement en scène au travers de rituels ou de cérémonies. L'étude du droit en spectacle implique donc une approche à la fois externe et interne au droit. Le cycle annuel de séminaires de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (IRJS) a exploré ces deux dimensions de façon pluridisciplinaire durant plusieurs mois. Le résultat de ces discussions s'apprécie à la lecture des contributions publiées au sein de ce numéro de la revue juridique de la Sorbonne.

Le droit comme objet de spectacle. L'existence d'une dimension spectaculaire du droit est une question préalable et nécessaire abordée par Madame la Professeure Valérie Laure Benabou (1). Ses propos ouvrent la voie à l'étude de représentations du droit qui reflètent au fond la perception du droit par la société. L'étude de peintures et caricatures du XIX^e siècle menée par Madame Maya Ros y Blasco démontre ainsi que le développement d'une imagerie permet de restituer la vision de la justice à une époque donnée (2). Le procès semble être un objet particulièrement prisé dans ces représentations, mais celles-ci sont parfois éloignées de la réalité des tribunaux. Monsieur Romain Dubos explore ainsi le caractère vraisemblable de sa représentation par le théâtre classique du XVII^e siècle (3). Monsieur Abraham Le Guen propose lui aussi d'analyser la représentation du droit au théâtre, par le prisme de l'œuvre de Shakespeare où la matière juridique est prégnante (4). Droit et théâtre entretiennent des liens finalement plus étroits qu'il ne semble de prime abord, si bien que Monsieur Sylvain Branier-Renault les identifie comme des « miroirs » l'un

de l'autre (5). Les représentations du droit se retrouvent aussi à l'écran. Mesdames Nathalie Goedert et Ninon Maillard expliquent comment le cinéma s'est illustré en la matière en abordant les usages artistiques et sociaux autour des procès fictifs (6). Le petit écran n'est pas en reste, puisque les séries judiciaires télévisées se font aussi l'écho du spectacle de la justice, comme le démontre Madame la Professeure Barbara Villez (7).

Le droit comme source de spectacle. Le droit est par ailleurs lui-même mis en scène. Ses acteurs portent en effet des tenues bien particulières et spécifiques à leurs rôles. Le poids du costume en droit est ainsi l'objet de l'analyse de Madame Julie Mattiussi (8). Le symbolique occupe une place importante en droit, comme l'illustre notamment le déroulement du procès. La justice est un spectacle dont la visibilité est aujourd'hui facilitée par les nouvelles technologies de la communication judiciaire. Cette « transparence de la justice » est traitée par Monsieur le Professeur Emmanuel Jeuland et Monsieur Kenneth Kponou, qui étudient plus spécifiquement le cas de la diffusion des audiences ainsi que celui de la visioconférence (9). Les rituels du procès peuvent en outre être mobilisés en dehors du droit, pour leur portée symbolique. Monsieur Joris Fontaine explore dans cette optique le spectacle de la justice d'opinion à travers le cas du Tribunal international Monsanto (10). Le spectacle du droit s'exprime non seulement par ces rituels, mais aussi par le biais des cérémonies. Monsieur Martin Baux Dupuy et Madame Rébecca Demoule abordent l'investissement politique des cérémonies familiales, telles que le mariage et le baptême, mettant en exergue les liens de l'État aux religions (11). Le droit est ainsi le reflet des faits sociaux. Il répond à l'actualité et un agenda politique. L'intervention du législateur est abordée par Madame la Professeure Florence Bellivier et Monsieur Antonin Guillard au travers de l'étude de la loi relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques (12), ainsi que par Madame Tatiana Kozlovsky et Monsieur Robin Plique dont l'analyse porte sur la loi relative aux influenceurs (13).

L'ensemble de ces contributions rendent compte de la variété des sujets abordés lors de ce riche cycle de séminaires. La lecture croisée des deux approches met finalement en exergue ce que dit le spectacle du droit sur le droit lui-même et sur la société dans laquelle il s'inscrit.

Nous tenons à remercier l'ensemble des intervenants et des auditeurs, dont la qualité du propos et des échanges a fondé le succès de ce cycle de séminaires. Nous remercions également les équipes de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne pour l'organisation du cycle de séminaires, des éditions de l'IRJS pour sa publication, et celle du média Images & Droit pour sa captation et sa diffusion en ligne.

Bon spectacle.